

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

La seconde chambre badoise vient d'adopter par 50 voix contre 25, le traité de commerce avec la Hollande déjà admis par la chambre des députés du Wurtemberg.

Le corps du sultan a été déposé dans le quartier de la ville qu'on nomme Fazli pacha dans un lieu voisin du palais incendié, où l'on avait déjà commencé un mausolée.

Les domestiques de la cour couvraient la marche du convoi, ensuite les musteschares et les domestiques des hauts dignitaires de l'état, puis les ulémas qui étaient venus en masse, les hauts dignitaires, tous à cheval et en costume fort simple.

Le cercueil reposait sur deux simples travers en bois et soutenu par un grand nombre de personnes. On considérait, comme un grand bonheur d'avoir pu le porter un instant.

La nomination de Halil et Chosrew pacha comme conseiller, et directeurs politiques du nouveau sultan, concilie à la Porte les bonnes dispositions de la partie saine des Osmans, tandis que la révocation des nouvelles mesures de quarantaine enlève les entraves dont se plaignait le commerce avec l'étranger.

Le meilleur esprit règne dans la capitale. L'activité de l'interne se joint à lui. Ils travaillent tous deux ensemble et de concert, car ils sont animés de la même idée et guidés par les mêmes intentions.

L'histoire de tous les temps a démontré et les circonstances l'attestent de nouveau que l'Asie mineure depuis les montagnes du Caucase et du Taurus peut être inondée en un clin-d'œil par une armée ennemie.

Le rempart nord-ouest de la Turquie est depuis longtemps tombé, et celle-ci n'est que tolérée par les hautes puissances européennes, par le motif qu'elle se trouve sous le pouvoir d'une puissance amie, et que le caractère franc et loyal de l'autocrate russe, donne l'espoir fondé qu'il ne veut profiter de sa position en Orient que pour protéger l'empire ottoman, et pour accomplir toutes les promesses d'amitié, qu'il a faites et réitérées en présence du monde entier.

Chosrew pacha, qui est l'âme du gouvernement actuel, a pris préalablement ses mesures, et a été nommé pour cela grand visir. Il s'est aperçu que le sultan a été trop vite dans ses projets de réforme, qu'il n'avait pas de plan arrêté, qu'il avait démolé et réédifié par boutades, de manière que des complications devaient s'en suivre parmi les peuples, comme dans la machine gouvernementale.

Quant aux relations extérieures, il veut leur ôter ce caractère d'ignorance qu'elles ont eu jusqu'ici. C'est pourquoi il ordonna à l'armée et à la flotte de faire halte.

ANGLETERRE. — Londres, le 21 juillet.

On vient de recevoir au Café de l'Amérique du Nord et du Sud, des nouvelles des îles Sandwich jusqu'au 10 février dernier. Des lettres de Otaïti annoncent que la frégate la Vénus était arrivée dans cette île dans le but de demander satisfaction des insultes et des cruautés qui furent commises envers les missionnaires français, lorsqu'ils furent forcés de se réfugier à bord d'une petite goëlette.

Mercredi la reine d'Angleterre faisait une promenade à cheval à Hyde-Park, lorsqu'un cavalier, qui avait l'extérieur d'un gentleman, après avoir longuement suivi le cortège, poussa hardiment son cheval et chercha à se placer à côté de S. M., mais l'entourage royal l'empêcha d'approcher. On l'invita à rester un peu en arrière à côté de la route; alors il appuya les épaules à son cheval, et se mit à caracolier devant la reine, traversant continuellement la route pour fatiguer S. M. Pour fixer l'attention de la reine il porta sa main à son cœur et fit les gestes les plus ridicules. Enfin il s'approcha si près de S. M., que la reine le signala au colonel Cavendish, qui lui fit quelques observations sur son procédé inconvenant et lui enjoignit de se retirer. Sur son refus, le colonel le fit arrêter par un agent de police auquel il ne voulut pas d'abord dire son nom.

FRANCE. — Paris, le 22 Juillet.

DÉFAITE DE L'ARMÉE TURQUE.

On parle beaucoup dans les salons diplomatiques des négociations qui sont ouvertes en ce moment pour faire agréer à la Turquie et à l'Égypte un arrangement à l'amiable. Un point sur lequel les grandes puissances semblent d'accord, c'est la reconnaissance de l'hérédité du pachalik d'Égypte dans la famille de Méhémet-Ali; la Turquie y donnerait elle-même son consentement, les difficultés qui restent à aplanir portent sur les provinces syriennes; Méhémet en demande l'investiture complète et héréditaire; mais des quatre pachalics qui les composent, on ne consentirait, dit-on, à ne lui en attribuer que deux, celui de Saint-Jean-d'Acre et celui de Jérusalem.

Voilà où en étaient les négociations avant l'arrivée des dépêches télégraphiques que le gouvernement vient de recevoir :

Dépêches télégraphiques.

Marseille, 22 juillet, 5 h. du matin.

L'ambassadeur de France à Constantinople, à M. le président du conseil :

Kerassier, le 8.

La Porte vient de recevoir la nouvelle qu'une bataille a été livrée dans le voisinage d'Alep et que l'armée turque a été détruite.

Les débris ont repassé la frontière; on ne dit pas que l'armée égyptienne les ait poursuivis.

Le consul-général au président du conseil.

Alexandrie, 6 juillet.

L'armée égyptienne sous les ordres d'Ibrahim, ayant attaqué l'armée turque commandée par le Seraskier. Hafiz-Pacha à Héliopolis au lieu d'Alep, celle-ci a abandonné le champ de bataille après un combat de 2 heures. Tout le matériel en fusils, canons, munitions est tombé au pouvoir des Égyptiens. Ibrahim a écrit cette nouvelle le 25 juin sous la tente du général

en chef turc. Il était de retour à Antab le 28, mais avait dû ne ordre au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie et au 3<sup>e</sup> de cavalerie de se porter en avant sur Orfa et Babelkir.

Cette dernière victoire d'Ibrahim pourrait bien influencer sur l'issue de ces négociations. Il est probable que Méhémet profitera de ce succès pour exiger l'investiture entière de la Syrie, et tout porte à croire qu'en présence des événements qui viennent d'avoir lieu, la Turquie elle-même souscrira à des conditions qu'elle se croyait en droit de repousser précédemment. Il faudra bien se résigner, les destins ont prononcé. Allah Cherim! comme disent les Turcs. Dieu seul est grand! Dieu seul est éternel!

Une division d'Albanais, forte de 6.000 hommes, sous la conduite de Bekir-Bey, a fait invasion sur le territoire du Monténégro et attaqué la colonie d'Yastrep. Les Turcs ont été battus et poursuivis jusque sous les murs de la place forte de Spuzza, où ils ont été forcés de se réfugier. Environ 400 Albanais sont restés morts sur le champ de bataille; leur chef Bekir-Bey est de ce nombre. Les Monténégrins ont perdu une cinquantaine d'hommes et trois femmes.

Aujourd'hui à dix heures, le conseil des ministres s'est réuni après la réception des dépêches télégraphiques annonçant le résultat de l'engagement entre les troupes d'Ibrahim et l'armée turque. A l'ouverture de la séance, les ministres ont été vivement questionnés par plusieurs députés.

On remarquait M. le ministre des finances entouré de ses collègues de l'intérieur et des travaux publics; on l'a entendu dire que la bataille avait été des plus acharnées et avait duré dix heures. Le camp du général turc aurait été forcé et incendié. La déroute aurait été si complète qu'on ne croyait pas que les Turcs pussent se reformer. Ibrahim a marché en avant. On ne sait encore s'il exécutera l'ordre de s'arrêter, ordre qui a dû lui être transmis par Mehemet-Ali.

On lit dans le Temps :

Nous recevons une lettre de Vienne qui annonce quelques changements dans le ministère ottoman, ce qui démontre par le fait la nouvelle répandue hier de la mort violente de Saïd pacha. Hustrew pacha, qui était président du conseil d'état, devient grand visir ou premier ministre, ou comme dit notre Almanach royal, lieutenant absolu de S. H. pour les affaires politiques et militaires. Khadil pacha (premier gendre de Mahmoud) devient seraskier ou généralissime, ayant la haute direction du ministère de la guerre. Nebjib-effendi prend la direction du matériel de la guerre. Saïd pacha (deuxième gendre) est ministre du commerce. Reouf pacha, président du conseil d'état (à la place de Hustrew pacha devenu grand visir.) Saïb-effendi est chargé de l'exécution des jugemens et actes de l'autorité. Checkib-effendi, directeur des affaires publiques aux affaires étrangères. Deux places nouvelles sont créées pour : Riza pacha, nommé maréchal du sérail. Et Ali-Nebjib bey, intendant de la sultane, mère d'Abdul-Medjid, sultan actuel. Les autres ministres et fonctionnaires publics paraissent conservés.

Il n'y aura pas de revue de la garde nationale le 29 juillet. La discussion s'est engagée, aujourd'hui dans la chambre des députés sur l'article du projet de loi qui autorise les compagnies concessionnaires des chemins de fer concédés jusqu'à ce jour, à proposer des modifications au tracé général de ces chemins et à leur largeur; mais on exigera l'approbation préalable et le consentement formel de l'autorité compétente.

L'article a été adopté à une majorité de 220 voix contre 17. La chambre a ensuite été assez généreuse pour adopter à la majorité de 197 voix contre 37, la pension de 1.375 fr. au mutilé anglais Harpes, blessé lors de la rencontre du steamer de guerre anglais la Médée, avec le brick français le Griffon. M. Berville avait soutenu que c'était au gouvernement anglais à donner une pension à son matelot.

La chambre a voté ensuite un crédit pour les réparations de la cathédrale de Chartres. Au départ du courrier, on commençait à discuter un projet de demande d'un crédit supplémentaire de 850.000 francs pour les armemens extraordinaires au Mexique et à Buenos-Ayres.

Feuilleton.

LA MAISON DE LA RUE D'ENFER.

Le jour allait finir, et le soleil couchant ne jetait plus dans l'atelier qu'une lueur mourante; Frédéric recouvrit la pierre lithographique à laquelle il travaillait, et vint rejoindre à la fenêtre Henri Leblanc, qui s'amusa à émettre du pain aux moineaux du Luxembourg.

— Eh bien! mon Raphaël, as-tu fini? demanda celui-ci en frappant sur le pupitre du jeune peintre.

— Non, le jour m'a manqué, et cependant l'éditeur doit faire reprendre la pierre demain.

— Tu es donc obligé de livrer ton travail à heure fixe?

— A peu près.

Leblanc haussa les épaules.

— Voilà où nous en sommes venus! s'écria-t-il; les artistes sont maintenant les esclaves de ces gueux de brocanteurs. Tu l'es trompé d'époque en venant au monde, mon pauvre garçon; il fallait naître quand il y avait encore des croyances, quand l'art était compris, et au lieu de te trouver ici, en blouse de toile, dans une chambre de dix pieds, travaillant au pouce carré pour des entrepreneurs, tu serais en pourpoint de soie, l'escarcelle bien garnie, et occupé à peindre quelque vierge dans une grande cathédrale, ou quelque roi dans un palais.

— Mieux vaut être un pauvre ouvrier libre qu'un laquais opulent.

— Ainsi, tu es content de ton sort?

— Non; mais qui me dit que plus content il y a cinq siècles?

— Je ne te comprends pas, j'en eusse été plus content il y a cinq siècles? pas artiste; tu ne te plains jamais. Moi, je suis médecin, et par conséquent intéressé dans la question; mais j'ai en horreur notre siècle d'épiciers. Je ne puis voir un talent méconnu sans avoir une névralgie! et l'on ne voit que cela aujourd'hui. Hier encore, j'ai fait la connaissance d'un jeune homme employé aux assurances, qui est auteur d'un poème admirable sur le Mont-Carmel.

— Il te l'a lu?

— Non, mais il suffit de voir sa tête pour deviner que c'est un poète. Il a la bosse de l'idéalité la plus développée que j'aie jamais rencontrée. Eh l'année, s'il n'a trouvé un éditeur, il a déjà composé la moitié de la pièce de vers qu'il laissera dans la poche de son gilet, pour que les journaux la publient.

Frédéric Garnier sourit tristement sans répondre. Il connaissait trop bien

Henri pour essayer de le combattre. Depuis long-temps, déjà, celui-ci avait adopté, au nom de l'art, ce rôle de procureur du roi contre l'époque, c'était sa spécialité, et ses confrères le citaient, sinon comme le plus habile, du moins comme le plus artiste de tous les médecins de Paris.

Leblanc avait en outre cette vanité trop commune qui nous fait transformer tous ceux que nous connaissons en grands hommes, afin de nous donner aux rayons de leur gloire. Sans cesse à la recherche des génies ignorés, il en avait chaque jour quelques nouveaux en portefeuille. Malheureusement, l'expérience avait mis en garde contre ses facilités enthousiastes, et, auprès du plus grand nombre, son approbation était devenue plus dangereuse que profitable.

Frédéric était loin de partager les opinions de son ami; mais, voulant éviter une discussion inutile, il changea de sujet, et lui parla de son nouveau logement.

— Regarde, lui dit-il, les arbres viennent jusqu'à ma fenêtre, je suis éveillé par les pinçons qui chantent dans les tilleuls. J'ai là une porte qui donne sur les allées; j'y descends le matin quand tout est encore solitaire, et pendant deux heures je puis croire que le Luxembourg est à moi. Puis, tous les locataires sont à la campagne; je suis seul dans ce grand hôtel et tranquille comme au fond d'un couvent.

— Tu es décidé à passer ici tout l'été?

— Tout l'été.

— Tu as donc renoncé à ton voyage d'Italie?

— Entièrement.

— Tu as eu tort.

— C'est possible.

La conversation devint languissante, et peu après Leblanc sortit pour se rendre au théâtre de l'Odéon dont il était médecin depuis quelques mois.

Lorsqu'il fut parti, Garnier demeura accoudé à sa fenêtre, le front penché et le cœur profondément triste.

Henri ne s'était point aperçu en lui parlant de son voyage d'Italie, qu'il touchait à une espérance morte depuis peu et que le jeune peintre avait amèrement pleurée. Encouragé par quelques premiers succès (toujours faciles parce qu'ils ne portent ombrage à personne), Garnier avait fait ce rêve il y avait un an, et, comme il arrive toujours quand on est jeune, il l'avait fait tout haut, devant ses amis, présentant, sans s'en apercevoir lui-même, une espérance comme un projet. Mais la réussite, satisfaisante d'abord, s'était bientôt montrée plus incertaine; au premier enthousiasme des protecteurs, avait succédé l'indifférence. Frédéric comprit qu'on avait fait pour lui comme pour les jeunes soldats, que chacun aide le premier jour, mais auxquels, une fois en marche, on laisse tout le poids de leurs armes à tous les dangers du chemin. Ses travaux diminuerent, on les payait moins; enfin, il fallut toucher à cette part de l'espérance réservée sur ses premiers gains, et loin de prêter à l'avenir, vivre avec les réserves du passé! Il y eût dans cette

ruine de ses plus doux rêves bien des suspensions et bien des crises; mais les exigences de chaque jour devorèrent lentement son pauvre trésor. — Oh! que de fois il s'indigna pendant cette lutte de voir le triomphe de la matière sur l'esprit, et du besoin sur le désir! Que de fois il s'irrita contre les dépenses nécessaires de la vie, se condamnant à la retraite, réformant ses habitudes élégantes et essayant la faim! Mais, malgré tout, le moment où il fallait reconnaître l'impossibilité de son espérance et renoncer au voyage qu'il avait vu pendant deux années comme une récompense et comme un mal. Il y avait huit jours à peine qu'il s'était fait à lui-même cet aveu, et les maladroites paroles de Henri avaient ravivé toute sa douleur.

Il resta long-temps à la fenêtre complètement perdu dans sa rêverie, et ne fut rappelé à lui que par le tintement de l'horloge qui sonnait dix heures. Il remarqua alors que le Luxembourg était silencieux. La brise qui s'était élevée apportait jusqu'à lui les senteurs des oranges, et les blanches statues du jardin apparaissaient à travers les arbres mouvants comme une armée de morts fantômes.

Frédéric contempla un instant cette nuit pleine d'étoiles et de parfums, puis repoussa la fenêtre avec un soupir, et fit quelques pas dans l'appartement. Mais le passage subit du ciel lumineux qu'il venait de contempler à l'obscurité de son atelier lui causa une émotion pénible; il lui sembla qu'il manquait d'air, d'espace; sa chambre lui fit l'effet d'un tombeau! Il s'assit et regarda autour de lui. Quelques masques de plâtre, accrochés au mur, se détachaient dans l'ombre, et un mannequin bizarrement drapé dessinait confusément dans un coin une forme humaine; Frédéric se sentit oppressé; à sa tristesse avait succédé une sorte de vague effroi qui n'était qu'une autre expression de l'abatement de son âme. Son isolement, qui, tout à l'heure avait appelé des larmes à sa paupière, lui faisait peur maintenant. Il éprouvait une répugnance crinative à se lever; son oreille était attentive, et ses yeux, errant autour de lui, semblaient attendre quelque étrange apparition.

Tout à coup un pas léger retentit au dehors; la porte s'ouvrit brusquement et une femme s'arrêta sur le seuil.

Frédéric s'était levé pâle et troublé; la femme parut chercher un instant dans l'obscurité, et apercevant enfin le jeune homme à la clarté des étoiles qui luisait sur le mur, elle s'avança droit à lui.

— M. Frédéric Garnier? dit-elle d'une voix haletante.

— C'est moi, madame.

— Vous avez ici une porte qui donne sur le jardin du Luxembourg?

— Oui, madame.

— Au nom de Dieu, ouvrez-la-moi!

Frédéric fit un mouvement de surprise.

— Oh! vous en conjure, monsieur, reprit-elle; ne me refusez pas; je vous en supplie de plus que la vie!

Tout cela était dit avec un accent étranger que Frédéric n'avait jamais

— Le *Siecle* annonce que, dans l'intervalle de la session, un comité permanent siégera chez M. O. Barrot pour élaborer et formuler un plan de réforme qui serait présenté dans la session prochaine.

— M. le comte Molé est parti jeudi pour les eaux de Plombières. M. le comte de Montalivet doit s'y rendre aussi dans deux jours avec sa famille, et son absence durera au moins six semaines. L'éloignement de ces deux membres de la Chambre des Pairs indique assez que la seconde catégorie des accusés du 12 mai ne sera point jugée par la Cour des Pairs avant la session prochaine. L'instruction, qui comprend près de trois cents prévenus, peut se prolonger à la volonté des juges et du rapporteur.

(*Courrier français*)

— Hier soir, des cris partis d'une maison située rue de la Comète, près des Invalides, avaient éveillé l'attention des voisins; qui accoururent pour porter secours à une femme que son mari étranglait; mais au moment où ils allaient enfoncer la porte, ce furieux a précipité sa victime par la croisée, et quand on a relevé cette malheureuse femme, elle avait cessé de vivre. Le mari a été arrêté immédiatement. On ignore les motifs qui l'ont porté à cet assassinat.

— On écrit de Cette, 14 juillet :

Le célèbre Paganini est aux eaux de Balarue, atteint d'une aphonie complète; déjà toutes nos dames sont allées le voir; mais ces visites paraissent l'incommoder; nos amateurs de Cette et de Montpellier attendent qu'il soit mieux pour aller en corps lui rendre les honneurs qui sont dus à une des plus hautes illustrations musicales. Hier au soir il s'est promené dans notre port, dans la gondole vénitienne du génie.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Saragosse 11 juillet.

Le courrier de Madrid qui devait arriver hier, a été intercepté à Ariza par 20 cavaliers factieux qui se sont emparés de la correspondance. Le général Mir était le même jour à Carinena et Llangostera était à Oliele avec 5 bataillons et 300 chevaux. Balmaseda occupait St.-Martin avec 150 hommes de cavalerie.

(*Gazette de Madrid*.)

Cervera le 7 juillet.

Avant-hier, le général Valdés est arrivé dans notre ville avec un convoi qui se dirigeait sur Solsona. Ce matin il s'est remis en marche, laissant les munitions, l'artillerie et 10,000 rations de pain qui étaient préparées. Sans doute les rebelles ont fait un mouvement contre quelque point fortifié ce qui a été cause que nos troupes ont pris une autre direction. L'ordre du général est arrivé de ne laisser qu'une garnison de 20 hommes dans nos murs. Nous craignons bien que cette mesure ne soit suivie de conséquences fâcheuses.

(*Echo del Comercio*.)

Bayonne, 18 juillet.

Don Carlos continuait le 15 à tenir son quartier-général à Onate.

On s'attendait d'après l'ensemble des correspondances parvenues au quartier-général, à quelque mouvement sérieux du duc de la Victoire.

On assure que le 15, dans la direction de Larraga vers Solana, on entendait un feu bien nourri. On ignore dans quel lieu la rencontre s'est passée.

#### HOLLANDE.

M. de Scherff, qui séjourne depuis quelques temps à La Haye pour l'arrangement des affaires territoriales entre la confédération germanique et le grand-duché de Luxembourg, et qui a eu plusieurs conférences avec M. Verstolk ainsi qu'avec le roi, retournera la semaine prochaine à Francfort. Nous apprenons qu'il a été conclu un traité entre la maison d'Orange et les agnats de Nassau, à propos de la cession de la part de ces derniers dans leurs droits sur le Luxembourg; par ce traité une certaine somme leur sera payée comme indemnité.

M. Verstolk fera prochainement un voyage en Allemagne et en Suisse.

(*Handelsblad*.)

#### BELGIQUE. — Bruxelles, le 23 juillet.

M. Fallon, membre de la commission d'Utrecht, est à Bruxelles depuis dimanche. Les réunions de la commission sont suspendues jusqu'à mardi prochain 30 juillet.

M. P. de Latouche, employé à la légation de Belgique près la cour de Madrid, est arrivé la nuit dernière et a remis ce matin à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères des dépêches contenant, dit-on, un traité de commerce conclu entre l'Espagne et la Belgique.

entendu, mais d'une voix si déchirante qu'il en fut touché. Par un mouvement rapide et instinctif, il courut à la porte qu'on le pria d'ouvrir; elle était fermée.

— Pardon, madame, dit-il en fouillant à tâtons sur sa table de travail, je cherche la clef.

— Merci, monsieur, oh! merci!... Eh bien!... vous ne la trouvez pas?

— Sans lumière, je ne puis...

— Allumez-en!

Frédéric courut dans la chambre voisine et reparut bientôt, un bougeoir à la main. Son premier regard se porta sur l'étrangère; il demeura immobile et comme ébloui de sa beauté.

— La clef, monsieur, la clef! répéta celle-ci avec une expression d'irrésistible prière.

Il la trouva enfin parmi ses papiers et courut à la porte pour l'ouvrir; en ce moment un coup de feu rétentit dans le Luxembourg. La jeune femme jeta un cri et s'effondra au mur.

— Qu'y a-t-il, madame? demanda Frédéric effrayé.

— La porte! monsieur, la porte!

Il l'ouvrit et elle se précipita dans le jardin. Il la vit traverser l'allée, courir droit à la statue la moins éloignée, se pencher sur quelque chose de sombre, puis tomber. Il s'élança vers elle, et la trouva à genoux, tenant dans ses mains les mains d'un jeune homme étendu sans mouvement.

— Au nom du ciel, qu'est-il arrivé madame?

— Du secours! monsieur, du secours!

Frédéric se pencha pour l'aider à redresser le corps immobile; elle voulut soulever la tête; mais à peine l'eut-elle touchée, qu'elle poussa un cri horrible. Elle venait de sentir cette tête brisée céder sous ses doigts!

— Qu'avez-vous? demanda Garnier.

— Mort! murmura la jeune femme.

Et ouvrant les bras, elle se laissa retomber sur le cadavre. Tout cela s'était passé en quelques secondes. Frédéric était hors de lui.

La vue de ce sang et de cette femme folle de désespoir lui donnait le vertige; il regardait avec épouvante, ne sachant à quoi se décider, lorsqu'un pas régulier se fit entendre au loin; il tourna la tête et aperçut, à la clarté de la lune, deux gardes qui se dirigeaient de son côté.

La pensée d'être surpris près de ce cadavre, de se trouver peut-être mêlé à quelque crime le glaça; son premier mouvement fut de fuir; puis il eut honte d'abandonner une femme, dont le hasard l'avait fait le protecteur. Il s'avança dans ses bras à demi évanouie et voulut traverser l'allée, mais il eut à peine le temps de se jeter derrière le socle de la statue; les gardes étaient à quelques pas!

Il y eut alors pour lui un affreux moment d'attente; les deux vétérans causaient paisiblement; le plus jeune s'arrêta pour atteindre les branches de lierre, et Frédéric sentait son front caressé par le feuillage agité.

Bruxelles, le 23 juillet. — (2 heures). — Les nouvelles de Paris ont eu la faveur exclusive d'occuper le temps de la bourse, elles n'ont peut-être par conséquent empêché les transactions, mais celles-ci avaient moins d'activité parce qu'on veut attendre les premiers effets du triomphe des armes égyptiennes. Le nombre des valeurs industrielles demandées augmente de jour en jour.

Fonds de l'Etat : Dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4, 5 p. 101 1/1, 4 p. c. 91 7/8, 3 p. c. 70 1/8 P. Société Générale titres en nom fl. 762 N. certificats au porteur émission de Paris 1650; Société de Mutualité 1055 75 (105 3/8) A., Banque de Belgique 757 50 (75 3/4), Actions-Réunies 590 (59), Canal de la Sambre à l'Oise 900 (90) et A., Société Nationale 1000 (100) P., Société de commerce 175 (117 1/2) P.

L'actif espagnol, sans affaires est coté 18 1/4 cours.

#### LIÈGE, LE 24 JUILLET.

##### LE CHEMIN DE FER.

La ville de Verviers a insisté, avec raison, sur le prompt achèvement de la route de la Meuse à la frontière prussienne. La société de Cologne aura terminé son œuvre avant l'Etat belge.

Nous partageons le même désir que la ville de Verviers; mais comme toutes les parties du chemin de fer se tiennent; qu'on ne peut profiter de l'ensemble de la ligne qu'après la confection de chacune de ses parties, nous désirerions que M. le ministre des travaux publics voulût, avant toutes choses, terminer les plans inclinés qui conduiront le chemin de Bruxelles, d'Ostende et d'Anvers, jusque dans la cité de Liège. Notre ville, ainsi que les étrangers qui y affluent, profiteront seulement alors de tous les avantages du rail-way de l'Etat. L'interruption que l'on éprouve à Ans est préjudiciable, en particulier, aux recettes de l'administration.

L'on nous permettra une réflexion relative à la section de Landen à Saint-Trond. Aucun intérêt majeur ne sollicitait de terminer cette ligne purement accessoire, tant qu'elle ne sera pas prolongée au-delà. Jusqu'à l'achèvement de la descente vers Liège, la section de Saint-Trond apportera le plus grand préjudice à notre cité. Au lieu de s'arrêter à Ans pour reprendre leur voyage, les voyageurs en destination pour l'Allemagne préféreront la route par Tongres et Maestricht comme plus courte. C'est un motif de plus pour désirer qu'on achève promptement les plans inclinés.

Nous avons remarqué maintes fois, dans les convois de 2me. classe, que les employés distribuaient les voitures de voyageurs et les wagons de marchandises d'une façon dangereuse pour la sûreté des personnes. Ils placent souvent des wagons de marchandises au milieu du convoi; cependant ces voitures étant pesamment chargées, il pourrait arriver qu'un des essieux se brisât, et que, la charge cubitant, les dernières voitures sortissent des rails. Le danger n'est pas le même si les wagons de marchandises sont placés à la queue des convois. Un paquet peut se détacher, un essieu se briser, sans inconvénient pour la sûreté des voyageurs.

Quel est le voyageur placé dans les diligences qui, cet été, n'ait senti les inconvénients de l'ardeur des rayons solaires? Il n'y a pas une mince patache, parmi les voitures dont on se sert sur les routes ordinaires, qui n'ait des stores qui mettent le voyageur à l'abri du soleil. Il y a quelques mois les berlines seules avaient des stores; aujourd'hui qu'on a élevé le tarif et qu'on a remplacé les berlines par les diligences, il nous semble que l'on devrait bien aussi y faire jouir le voyageur de cette commodité.

Nous avons remarqué fréquemment que les ouvriers employés aux bagages, dans la plupart des stations, franchissent avec peine les rails en conduisant leur brouette; ils occasionnent ainsi, par des chocs répétés, des dégâts à la voie des stations. Il serait économique et en même temps avantageux, de placer le long des rails, à l'endroit où les brouettes traversent la route, des billes en bois, comme on en place sur les sections traversées par de grands chemins. Les billes en bois protégeraient les rails.

Le ministre des finances informe les personnes que la chose concerne, que le paiement des intérêts, pour le premier semestre 1859, des capitaux inscrits au registre général des cautionnements, sera ouvert au bureau des directeurs du trésor dans les diverses provinces, à dater du 25 du mois courant, jusqu'au 25 novembre prochain.

Nous apprenons que MM. les professeurs de la faculté de médecine à notre université viennent de renoncer individuellement aux minerval qui leur avait été accordé. Cette résolution si noble et si généreuse fait le plus grand honneur aux membres de notre faculté de médecine.

Nous voyons par les journaux de Lille, que le général Magnan y a pris le commandement par *interim* de la 16e division militaire. Il a signé en cette qualité, conjointement avec le préfet, le programme des fêtes de juillet.

— Voilà un bouquet pour Louise, dit le soldat en respirant le parfum des fleurs qu'il venait de cueillir.

— Une bonne nuit, ajouta son compagnon; il fait bon vivre ici.

Dans ce moment ils tournaient le socle de marbre et leurs pieds heurtèrent le cadavre.

— Qu'est-ce que cela, Pierre?

— Pierre se baissa.

— Dieu me pardonne! c'est un homme assassiné!

— Pas possible.

— Vois plutôt.

— C'est donc le coup de pistolet que nous avons entendu tout-à-l'heure.

— Peut-être.

— Cours au poste pour avertir, moi je resterai, dépêche.

L'un des gardes s'éloigna en courant.

Garnier n'osait respirer; ne pouvant plus fuir, il regretta de s'être caché, et sentait pourtant qu'il était trop tard pour se montrer. Il entendit bientôt, du côté du palais, des voix et un bruit de pas; le gardien, qui s'était assuré que le cadavre n'avait plus aucun reste de vie, alla au-devant de ceux qui arrivaient; Frédéric comprit qu'il n'avait qu'un moment et qu'une chance de salut. Serrant dans ses bras la jeune femme, il abandonna le piédestal dont l'ombre l'avait jusqu'alors caché, traversa l'allée, atteignit la porte de son atelier et s'y précipita.

Son premier soin, après avoir déposé l'étrangère sur le divan, fut de courir à la fenêtre pour s'assurer qu'il n'avait été ni aperçu ni poursuivi; mais tout était calme dans le jardin; il distingua seulement, à travers les arbres et du côté de la statue, des lumières qui s'agitaient.

Il se hâta de revenir près de la jeune femme qui commençait à reprendre ses sens.

L'embarras de Garnier était extrême; il y avait dans tout ce qui venait de se passer un mystère trop incompréhensible pour lui permettre de hasarder aucune parole. Il demeura donc debout, à quelques pas de l'inconnue, gardant le silence et semblant attendre ses ordres.

Cependant, comme elle continuait à promener autour d'elle des regards égarés, il lui dit doucement :

— Vous êtes en sûreté, madame.

Elle attacha sur lui des yeux fixes, garda quelque temps le silence, puis se mit à murmurer tout bas des paroles sans suite. Bientôt sa voix devint plus haute; elle se redressa d'un air égaré, en appelant Frantz avec des cris. Frédéric, effrayé, voulut en vain la calmer; son délire alla croissant jusqu'à ce que, brisée par tant d'émotions violentes, elle se laissa retomber sans force et presque évanouie.

Le jeune peintre saisit ses mains; elles étaient glacées; il toucha son front, et le trouva brûlant. Quelques gouttes de sang coulaient entre les

— On écrit de Tongres, le 22 juillet :

Hier la gendarmerie a conduit jusqu'aux portes de Maestricht, les détenus qui se trouvaient à la prison de Tongres et appartenant au territoire cédé. La maréchaussée hollandaise s'est emparée de ces individus qui seront jugés à Maestricht.

On croit que les condamnés pour fraudes, qui appartiennent au territoire cédé, seront incessamment réclamés par le gouvernement hollandais.

(*Vedette*.)

— On écrit de Bruges, le 22 juillet :

Le conseil provincial a voté, samedi soir, un subside de cinquante mille francs comme premier secours pour les réparations de notre cathédrale.

La cathédrale de St-Sauveur est une des plus anciennes églises du pays; sa fondation remonte au septième siècle: St-Eloi, dont elle conserve une grande relique, en fit la consécration.

Cette église, qui avait été agrandie après la retraite des Normands, fut consumée par un incendie au douzième siècle. On la rebâtit et elle fut consacrée de nouveau le 27 avril 1127. Un second incendie occasionné par la négligence des ouvriers plombiers, la détruisit de nouveau de fond en comble le 9 avril 1558; mais elle ne tarda pas à se relever plus belle et plus majestueuse, grâce à la munificence des magistrats, et aux libéralités des fidèles.

Toutefois le plan de la nouvelle église n'a jamais été exécuté en entier; l'extrémité occidentale de la nef latérale située au nord, indique clairement le projet de rebâtir l'église sur une échelle plus longue; on prétend même que les fondemens des arcades qui manquent pour compléter l'ouvrage, ont été posés dans le temps. Quoiqu'il en soit, il est certain que la tour est plus ancienne que l'église actuelle; elle paraît avoir été conservée provisoirement, en attendant que les ressources permissent l'achèvement de la nouvelle église. Si jamais ce plan venait à être exécuté, la cathédrale de St-Sauveur serait sans contredit une des plus belles églises de l'Europe.

Déjà nos conseillers provinciaux ont voté un premier subside de cinquante mille francs. D'un autre côté, nous espérons que le gouvernement, qui prend tant à cœur la conservation des monuments gothiques, qui font la gloire du pays, s'empressera de faire pour la cathédrale de Bruges, ce qu'il a fait pour l'église de St-Jacques à Liège; ce que le gouvernement du roi Guillaume a fait pour la cathédrale de Gand après l'incendie de 1822, et ce que le gouvernement français a fait récemment pour l'église de Chartres.

Nous attendons aussi de la haute sagesse de nos magistrats et conseillers municipaux, qu'ils se feront un devoir de marcher sur les nobles traces de leurs ancêtres, en votant sur les fonds de la ville, un subside considérable pour la restauration prompte et entière d'un monument dont Bruges se glorifie à juste titre, et qui excite l'admiration des étrangers.

(*Nouvelliste*.)

On évalue à un demi-million de francs les dégâts causés à la cathédrale.

La partie de derrière du socle, sur lequel est posée sous la chaire de vérité la statue en marbre blanc de St-Eloi, qu'on croyait perdue, a été reportée intacte à l'évêché.

Les voûtes de la cathédrale ont été examinées par des experts et trouvées en bon état, hormis une partie de celles qui entourent le chœur du côté du midi. Celles-là paraissent avoir souffert.

Les ouvriers plombiers qui avaient été arrêtés, ont été mis en liberté.

— Les prix du blé ont éprouvé peu de variation sur les marchés français dans le courant de la dernière semaine. De toutes parts on annonce que le beau temps a fait augmenter les approvisionnements et produit de la baisse notamment à Lille, où elle a été de 1 fr. 25 à 1 50 sur toutes les qualités par sac (1 hectolitre 1/2). La moisson est commencée dans beaucoup de départements et les seigles sont en partie récoltés. Généralement on se plaint de la sécheresse.

— Les nouvelles que nous recevons sur la récolte des vins, dans le Maconnais et la Basse Bourgogne sont des plus satisfaisantes. Les vignes ont belle apparence, les raisins grossissent à vue d'œil; les vigneron ne demandent qu'un peu de pluie.

— Hier au marché de Termonde, le lin s'est vendu de 15 à 19 sous courant le kilogramme.

— On écrit de Luxembourg, le 19 juillet :

M. Maréchal, membre de la commission du gouvernement grand-ducal, président de la cour supérieure provisoire de justice et ancien membre des états-généraux, décédé le 16 de ce mois, a été suivi avant-hier au champ de repos, par un grand nombre de magistrats, de fonctionnaires et de citoyens; tous pénétrés du regret de la perte d'un homme de bien, d'un magistrat qui, pendant une longue carrière de services publics, a donné à son pays et à son souverain des preuves constantes d'attachement, de droiture, de dévouement et de franchise.

dents serrées de la jeune femme, et tout son corps était agité d'une convulsion d'agonie.

Une profonde terreur s'empara de Garnier; tout ce qui venait de se passer lui avait été sa présence d'esprit habituelle. Jeté subitement au milieu d'une aventure bizarre, son imagination s'était exaltée, et, depuis quelques instants, il croyait tout possible, excepté une chose ordinaire.

Aussi, la pensée que cette femme allait mourir chez lui et le laisser sous le poids d'un mystère dont on pourrait lui demander compte fut-elle la première qui le frappa. De prompts secours pouvaient peut-être la sauver; mais où en trouver. Il n'avait pas de voisins, le portier lui-même était absent, et n'avait laissé à la loge que son père, vieillard infirme et idiot. Tout-à-coup le souvenir de Leblanc lui revint; l'Odéon n'était qu'à quelques pas, et il était sûr de l'y trouver. Il n'y avait point à hésiter; il jeta encore un coup-d'œil à l'étrangère qui était toujours dans le même état, et courut au théâtre.

Il connaissait heureusement la place où Henri avait l'habitude de se tenir; il arriva jusqu'à lui en escaladant les stalles de l'orchestre au milieu des injures, le saisit par le bras et le força à le suivre.

— A qui diable en as-tu? lui demanda Leblanc, une fois sorti de la foule.

— Tu le sauras, répondit Garnier en prenant sa course sans lui lâcher le bras, viens, viens vite.

— Mais où me conduis-tu?

— Chez moi.

— Est-ce qu'il est arrivé quelque chose?

— Oui.

— Un accident.

— Oui.

— Il y a quelqu'un de blessé?

— Oui.

Ils arrivèrent, toujours courant, au numéro 18 de la rue d'Enfer. Frédéric frappa, la porte s'ouvrit; il s'élança vers sa chambre; l'étrangère n'était plus!

Il courut à la loge du portier.

— Est-il sorti quelqu'un pendant que j'étais dehors? demanda-t-il.

— Personne, monsieur.

Il revint éperdu, monta le grand escalier jusqu'au dernier étage, redescendit à son logement, ouvrit les armoires, déranger les meubles, écarta les rideaux; il n'y avait personne.

— Mais, de par tous les diables! que cherchez-tu? s'écria Leblanc, qui l'avait suivi dans toutes ses excursions sans y rien comprendre.

Frédéric se laissa tomber sur le divan sans répondre; la disparition de l'inconnue mettait le dernier sceau aux mystères de cette étrange soirée.

(La suite à un prochain numéro.)

M. Geruzet, libraire-éditeur à Bruxelles, se propose de publier un recueil à l'instar des *Anglais peints par eux-mêmes*, déjà imités à Paris sous le nom des *Français peints par eux-mêmes*. Ce recueil sera donc intitulé chez nous : les *Belges peints par eux-mêmes*. Il aura pour but de reproduire quelques-uns des types nationaux que présente notre pays ; Caricature et texte figureront ensemble. M. Geruzet appelle donc à son secours les jeunes écrivains belges et les prie de vouloir bien lui adresser, rue des Eperonniers n. 6, les caractères, portraits qui ont particulièrement frappé leur esprit. Une planche sera lithographiée, en harmonie avec le type écrit qu'on lui enverra.

Le début de M. Tesseyre à l'Opéra ne paraît pas avoir été heureux. Voici ce qu'en dit le *Journal du Commerce* de Paris :

« M. Tesseyre est le type du chanteur de province : sa voix, sans caractère, et par suite souple et facile, lui permet de toucher à tout avec assez de succès, il a l'aplomb et l'assurance d'un homme infailible sur la mesure, pour qui la musique est tout entière dans l'exactitude et la rigueur du rythme ; mais, quant au goût, à la méthode, aux nuances, les Bordelais, qui sous ce rapport ne paraissent pas gâtés, ne lui en ont jamais demandé autant. Son style et sa manière de phraser ont une énergie, une âpreté qui pouvait avoir du charme et de l'effet sur les bords de la Gironde, qui resterait inconnue à l'Opéra. »

M. Tesseyre, en un mot, ne pourrait à Paris qu'augmenter sans gloire le nombre des talents de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ordre dont nous avons parlé ; tandis que les plus grandes villes de province, lui promettent une brillante et fructueuse carrière. C'est très-sérieusement qu'en appréciant à toute sa valeur et en constatant le mérite réel du débutant, nous lui conseillons de renoncer à l'Académie royale, où ses qualités ne se trouveraient pas dans leurs conditions essentielles. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Sept arrêtés royaux donnés à Paris, en date du 21 de ce mois, contiennent les dispositions suivantes :

Le général de division Daine, commandant la 4<sup>e</sup> division territoriale, est nommé officier de l'ordre Léopold, en récompense de ses anciens services et en témoignage de notre satisfaction pour les preuves de zèle et de dévouement qu'il nous a données dans la mission qu'il vient de remplir.

Sont nommés officiers de l'ordre de Léopold les généraux de brigade :

- Baron Duval de Blaregnies, commandant la province de Hainaut ;
  - Duvivier (Vincent), commandant la place de Mons ;
  - Comte de Looz de Corswaren, commandant la province d'Anvers, et ;
  - Merex, conseiller à la haute cour militaire,
- En considération du zèle et du dévouement qu'ils n'ont cessé d'apporter dans l'accomplissement des fonctions qui leur sont confiées.

Le sieur Vleminckx, inspecteur-général du service de santé, est nommé officier de l'ordre de Léopold, en récompense du zèle et du dévouement dont il donne des preuves dans la direction du service dont il est chargé.

Le médecin principal Vandebroek est nommé chevalier de l'ordre de Léopold, en récompense de ses bons et anciens services et du dévouement avec lequel il s'acquitte des fonctions qui lui sont confiées.

Sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold, en récompense de leurs bons, anciens et loyaux services, et en témoignage de notre satisfaction pour le zèle qu'ils ont constamment montré dans leur carrière militaire, les sergents d'infanterie :

- Brenning (Ange-Auguste), du 1<sup>er</sup> de chasseurs à pied ;
- Damat (Pierre-François), du 8<sup>e</sup> de ligne ;
- Meurice (Henri-Joseph), du 9<sup>e</sup> de ligne, et
- Spies (Jean-Jacques-Michel), du régiment d'élite.

Sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold, en témoignage de notre satisfaction pour le zèle et le dévouement qu'ils ont constamment apportés dans l'accomplissement de leurs devoirs, et en récompense de leurs anciens services, les sous-officiers de gendarmerie dont les noms suivent :

- Brex (Louis), et
- Pirlot (Pierre-Joseph).

Est nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le capitaine pensionné Leleux, en témoignage de notre satisfaction pour sa conduite à Batterssem, le 12 août 1851.

Un arrêté de M. le ministre des travaux publics porte ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les stipulations additionnelles au cahier des charges n. 70, dont mention précède, ainsi que les soumissions soussignées le 5 juillet 1859 par le sieur Beaulieu (H.-V.-J.), architecte et entrepreneur de travaux publics à Liège, sont approuvées ; en conséquence, ledit sieur Beaulieu est déclaré adjudicataire des travaux de parachèvement sur les sections de Tirlefont à Ans, savoir :

Du premier lot, moyennant la somme de quatre cent quarante un mille francs ; et du deuxième lot, moyennant la somme de deux cent six mille francs, et ce aux clauses et conditions du devis et cahier des charges et des stipulations additionnelles susdiquées.

Art. 2. Les sieurs Drapier (Nicolas-Joseph), entrepreneur de travaux publics à Liège, et Drapier (Victor-Joseph), également entrepreneur de travaux publics à Lodolinsart, sont acceptés comme cautions de l'entrepreneur.

Bruxelles, le 20 juillet 1859.

NOTOMB.

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Le gouvernement belge a, sans contredit, beaucoup fait pour la propagation des connaissances utiles ; propres à éclairer la nation et à élever son sentiment moral.

Depuis 1850, on a réorganisé le haut enseignement en attachant aux universités des écoles des mines ; des écoles industrielles et polytechniques. On a fondé des écoles de marine et de navigation, une école militaire, des écoles vétérinaires et des sourds et muets, des musées d'armures et d'antiquités, une commission royale d'histoire, etc. On a ordonné l'impression des inventaires des archives et d'une table chronologique des diplômes belges ; on a fait exécuter par des jeunes gens de mérite des voyages scientifiques, on a accordé une foule d'encouragements à des talents naissants ou déjà développés, etc., etc.

Il nous manquait encore une bibliothèque centrale, conçue sur une large base. Cette bibliothèque a été créée en 1857. Elle se partage en deux grandes sections sous un même conservateur.

La première comprend : 1<sup>o</sup> les livres imprimés ; 2<sup>o</sup> les cartes et plans ; 3<sup>o</sup> les estampes ; 4<sup>o</sup> les médailles.

Le département des livres imprimés est formé, pour la majeure partie, de la belle bibliothèque que feu M. Van Hulthem avait mis toute sa vie à rassembler. Elle renferme environ 70,000 volumes, dont un grand nombre d'une extrême rareté. La division relative au pays est d'une richesse extraordinaire.

Quoique dans le principe la moitié environ du budget de la bibliothèque royale ait été consacrée à l'appropriation des locaux, cependant sur les fonds disponibles on a fait des acquisitions importantes et nombreuses. De grands et somptueux ouvrages concernant les études religieuses, l'histoire, la littérature, les sciences et les arts, ont été achetés ; on a complété les collections commencées et choisies dans les bibliothèques de MM. Povvis, Bekker, Dotrege, le baron Le Candelet, Fuhrmann, Heinrich et Lammens, ce qu'elles possédaient de mieux.

De son côté, le gouvernement belge a été fort magnanime ; il a fait déposer à la bibliothèque royale une grande quantité d'ouvrages technologiques, de livres en langues orientales, tous ceux auxquels il souscrit journallement, les journaux administratifs de chaque province, le *Bulletin officiel*, les publications de l'école de gravure et de la société des Beaux-Arts, etc., etc.

Le gouvernement français nous a traités avec une bienveillance marquée ; nous lui devons les documents inédits de l'histoire de France, la Paléographie de Wailly, la Galerie de Versailles, l'ouvrage du comte de Bastard sur les miniatures de manuscrits, dont chaque planche coûte 400 francs et dont le volume reviendra à la somme énorme de 60,000 francs (je dis soixante mille francs).

L'Angleterre nous a accordé sa colossale publication des Records.

La Prusse s'est montrée également généreuse. Le comité historique du Piémont a offert ses publications.

Des cartels conclus avec les universités et les sociétés savantes du Nord, avec les académies d'Espagne et du Portugal, enrichiront la bibliothèque d'une foule d'écrits intéressants et qui la plupart ne sont pas dans le commerce.

Des libraires et des particuliers ont aussi fait des cadeaux qui leur méritent de la reconnaissance.

Les livres nouvellement achetés sont tous marqués sur le dos au chiffre du roi, et portent pour légende : Bibliothèque Royale, avec l'indication, sur le premier feuillet de garde, de la date de l'achat, du libraire et du prix, ainsi que du nom du relieur.

Le catalogue du fonds Van Hulthem est imprimé. On se propose de publier, de deux ans en deux ans, celui des accroissements successifs de ce dépôt, de sorte que le public sera toujours à même de savoir quelles sont les ressources littéraires dont il peut disposer.

Indépendamment de ce catalogue, on en confectionne trois autres qui resteront manuscrits, savoir :

- 1<sup>o</sup> Un inventaire des achats, par ordre chronologique ; cet inventaire est en double expédition ; une copie est adressée chaque trimestre au ministère de l'intérieur ;
- 2<sup>o</sup> Un catalogue méthodique suivant la nature des sujets ; ce catalogue est rédigé sur un plan neuf et philosophique ;
- 3<sup>o</sup> Un catalogue alphabétique par noms d'auteur avec des notes et observations bibliographiques.

L'ordre qui résulte de tous ces soins, l'économie sévère de l'administration, l'empressement des bibliothécaires à aller au devant des desirs des lecteurs, la rapidité et la régularité du service, sont au-dessus de tout éloge.

Les médailles qu'on est occupé à classer ne dépassent pas encore le chiffre de 4000. On s'attachera de préférence à former une numismatique belge, car la bibliothèque royale a l'ambition de montrer la Belgique sous toutes ses faces.

Les estampes atteignent déjà le nombre d'environ 25,000. Le gouvernement a acquis le beau cabinet de feu M. Van Parys, qui offre presque toute l'école flamande. A côté de ses productions, si intéressantes pour les Belges, on voit l'œuvre d'Albert Durer presque complète et quantité de morceaux précieux des écoles italienne, française, anglaise et allemande.

La seconde section, celle des manuscrits, est l'ancienne bibliothèque de Bourgogne. On en imprime présentement le catalogue, qui ira au-delà de 25,000 numéros et sera orné de copies colorées de miniatures.

On a le droit de dire, sans craindre d'être accusé de prévention nationale : cette collection peut rivaliser avec les plus belles de l'Europe, tant sous le rapport de l'éclat, de la richesse et de l'expression des peintures, que de l'antiquité des monuments et de l'importance historique et littéraire du contenu de la plupart des volumes. MM. Mone et Pertz lui ont rendu pleine justice sous ce rapport, et, chaque jour, des savants la visitent avec une surprise mêlée d'admiration.

Les manuscrits de M. Van Hulthem, ceux des demoiselles Le Candelet, et d'autres acquisitions capitales, ont accru récemment cette seconde section.

Tout annonce que la bibliothèque royale va recevoir un accroissement immense. Les négociations avec la régence de Bruxelles, qui ont été entamées sous les plus heureux auspices et sont conduites uniquement dans un but de conciliation et de patriotisme, amèneront la réunion prochaine des bibliothèques de la ville et de l'académie ainsi que leurs collections de médailles à celles de l'état. Alors, ayant la liberté de disposer à son gré du palais de l'industrie, le gouvernement sera en mesure de former un seul ensemble des différentes sections de la bibliothèque, et Bruxelles pourra opposer cet établissement aux capitales les plus richement dotées sous le rapport scientifique. (*Moniteur*.)

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 25 juillet. — Absents MM. Constant, Lion, Hennequin, Delexhy, Cox, Brixhe, Neujean, Lhoest.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Communications.

1<sup>o</sup> M. le gouverneur fait connaître que le conseil provincial n'a pu accueillir la demande d'un subside formée en faveur de l'école industrielle.

2<sup>o</sup> Observations de la commission des hospices sur la délibération du conseil relative à l'acquisition du local St-Abraham. — Elle demande que le prix soit remboursé dans les 20 années.

3<sup>o</sup> Le sieur Massart consent à céder au prix de 3076 fr. 45 c. une parcelle de terrain à incorporer à la voirie rue Lulay des Jésuites.

Sur la proposition de M. Hanquet, organe de la commission de comptabilité, le conseil adopte les conditions de l'emprunt de deux millions qui sont de ne pas dépasser le taux de 5 p. c. d'intérêt et d'allouer 1 p. c. d'amortissement augmenté de l'intérêt des sommes remboursées. — Par ce moyen le remboursement aura lieu en 50 années.

Voici les articles admis à soumettre au gouvernement.

1<sup>o</sup> L'emprunt de 2 millions sera partiellement réalisé, sous l'autorisation de la députation provinciale ; au fur et à mesure de l'exécution des travaux ;

2<sup>o</sup> L'amortissement sera de 1 pour-cent outre l'intérêt des sommes remboursées.

D'après un rapport de M. l'architecte, la quotité de l'emprunt à réaliser avant le budget de 1840 n'est que de 100,000 fr. pour l'édificiale des propriétés nécessaires à l'ouverture de la rue principale outre Meuse.

Tous les autres travaux dont la dépense doit être couverte par cet emprunt ne peuvent avoir lieu en 1859, malgré l'activité de M. Rémont.

M. l'échevin chargé de la comptabilité propose en second lieu d'ouvrir l'emprunt à une somme de 518,000 fr. dans laquelle se trouvent plusieurs dépenses déjà faites et payées sur les fonds ordinaires.

D'après une observation de M. Despa, le conseil ajourne cette dernière partie de la proposition de M. Hanquet jusqu'à ce que le gouvernement ait statué sur les conditions de l'emprunt.

Les courses de Bruxelles n'ayant lieu que les 7 et 9 août, ont les postposés des 15 et 17 aux 18 et 20 (dimanche et mardi). La commission des courses de Liège a craint que les chevaux n'eussent pas le temps nécessaire de faire le trajet de Bruxelles à Liège, de se reposer et d'être entraînés sur notre hippodrome.

Les courses d'Aix-la-Chapelle auront lieu les 26 et 28 août ; on fait remarquer à cet égard que la distance de Liège à Aix-la-Chapelle est moindre de moitié que celle de Bruxelles à Liège.

MM. Despa, Bily, Tombeur, Wasseige, Mouton votent pour le maintien des courses aux 15 et 17 août.

M. Wasseige, au nom de la commission d'instruction publique, demande la nomination d'un nouveau professeur de langue française au collège ; cette proposition est fondée sur le grand nombre d'élèves qui fréquentent les deux sections de la 4<sup>e</sup>, sur le petit nombre d'heures de classe.

Le conseil admet le principe d'un nouveau professeur de langue française. M. Despa vote contre cette proposition uniquement par le motif qu'il ne veut pas admettre de nouvelles dépenses dans le courant de l'année. Monsieur Fleussin fait remarquer que la règle de conduite de M. Despa doit être ordinaire ; là les améliorations ne peuvent s'introduire utilement qu'au mois d'octobre.

On met aux voix le traitement de 1400 fr. pour ce professeur. Il est admis par 15 voix contre 5, MM. Despa, Koeler et Bily. On demandera un crédit de 500 fr. pour les trois derniers mois de l'année 1859.

Il sera fait un appel dans les journaux pour la collation de cette place.

Les personnes qui ont fait usage de l'Essence concentrée de Salsepareille de M. Breton, pharmacien à Paris, sont unanimes sur sa merveilleuse propriété. C'est ce qui nous engage à la recommander de nouveau à nos lecteurs. (Voir nos Nos. des 10, 15 et 20 juillet.)

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 23 JUILLET.

Naissances : 5 garçons, 2 filles.  
Décès : 2 garçons, 2 hommes, savoir :  
Jean Michel Joseph Ferdinand Saintviteux, âgé de 48 ans, sans prof., rue St-Séverin, célibataire. — Félix Charles Martens, âgé de 21 ans, militaire au bataillon des sapeurs mineurs, célibataire.

ANNONCES.

Chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais, on y trouvera pendant toute la saison d'été, des OIES préparées à l'instar de Visé.

Belles et bonnes BRIQUES à VENDRE à 10 fr. le 1,000. S'adresser chez CRESPIN, maître maçon, à Ramet.

ON DEMANDE une SERVANTE munie de bons certificats. S'adresser chez LEVASSEUR, en face le Pont d'Ile, maison Orban.

QUARTIER, avec la jouissance d'un jardin, A LOUER à des personnes sans enfant, vis-à-vis de l'église St-Gilles. 875

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

On DEMANDE une DEMOISELLE de BOUTIQUE pour un commerce d'auvergè et de nouveautés ; elle paierait sa table, si elle n'était pas au fait du commerce ; dans le cas contraire, on la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

ADJUDICATION

D'UN

PRESBYTÈRE

A CONSTRUIRE A CHERATTE.

JEUDI 1<sup>er</sup> AOUT 1859, A 2 HEURES APRÈS-MIDI,

Le conseil de fabrique fera RENDRE après soumission, au Rabais en Adjudication publique, par le notaire GRÉGOIRE, de Dalhem, chez M. le bourgmestre Dupont, à Cheratte,

LA CONSTRUCTION

D'UN

PRESBYTÈRE,

Près de la neuve église du même lieu. — S'adresser au bourgmestre ou au notaire.

MARDI 15 AOUT 1851, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR procédera en son étude place St.-Paul, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

1<sup>o</sup> D'une MAISON, située audit Liège, rue de la Rose, portant l'enseigne de la Fontaine d'Or, et le numéro 475, ancien ;  
2<sup>o</sup> Et d'une petite MAISON, portant le numéro 481 bis, ancien, située rue Table-de-Pierres, vis-à-vis de l'hôtel du gouvernement, en la même ville.

Aux clauses et conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

AVIS.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public que par arrêté en date du 20 juin 1859, M. le ministre des travaux publics a fixé au 1<sup>er</sup> OCTOBRE PROCHAIN l'époque du concours pour l'examen des candidats qui désirent être admis à l'école du génie, établie à Gand, en qualité d'élève ingénieur ou d'élève conducteur.

Les programmes de ce concours sont déposés à la 3<sup>o</sup> division des bureaux de l'administration provinciale, et dans les bureaux des administrations communales de Liège, Huy et Verviers, et des commissariats d'arrondissement de la province, à la libre inspection des intéressés.

Liège, le 8 juillet 1859,

Baron VANDENSTEEB.

**M. HILGERS**, marchand de chevaux, a l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé ici, à l'Hôtel de Brabant, chez **M. JONGEN**, avec un transport de très-beaux CHEVAUX de Voiture, de Selle et de Cabriolet, parmi lesquels il y a de très-forts carrossiers.

Le VENDREDI 26 Juillet courant, à 11 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

## UNE MAISON,

restaurée à neuf, avec cour et un petit jardin, située à Liège, quai d'Avroy, n° 654.

## VENTE

D'UNE

# BONNE FERME,

AU PAYS DE HERVE.

LUNDI, 5 AOUT 1859, A 10 HEURES DU MATIN,

Le notaire SERVAIS, ADJUGERA PUBLIQUEMENT, en son étude, à Liège, Place derrière le Spectacle, n. 2 :

# UNE FERME,

SITUÉE A BATTICE,

En lieu dit sur la Commune; se composant de beaux et grands bâtimens d'habitation et d'exploitation, et d'excellentes prairies, y contiguës; d'une surface simultanée de dix boitiers 8 v. g.

Ce bien est affermé, au prix annuel de 1505 frs. 70 cmes., et ce fermage est payé très-régulièrement.

Sa situation, au bord de la grand'route de Liège à Aix-la-Chapelle, ajoute beaucoup à sa valeur foncière.

Il y a facilité de paiement et toutes sûretés. S'adresser au notaire, pour informations plus amples.

## VENTE

# D'UNE MAISON.

LUNDI 12 AOUT 1859, à 5 heures après-midi,

Le notaire SERVAIS vendra publiquement, en son étude, à Liège, place derrière le Théâtre, n° 2,

## la Maison N. 67-7,

rue Hocheporte, en cette ville, avec cour, pompe, et tenant d'un côté, aux dames Defresne; de l'autre, à Mme. veuve Malinvaux.

Cette maison est en assez bon état et les conditions de paiement sont avantageuses pour l'acheteur.

S'adresser au notaire.

## VENTE

D'UNE

# BELLE MAISON

AVEC

## GRAND JARDIN ET BATIMENS DE FABRIQUE.

LUNDI, 29 JUILLET 1859, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

Au bureau de M. le juge-de-peace CHOKIER, à Liège, rue d'Amay, n° 18, et par le ministère du notaire SERVAIS, à l'adjudication publique de la MAISON, cotée 500 et 501, située au faubourg St.-Gilles, canton Sud de cette ville, avec un beau bâtiment, servant à l'exploitation d'une fabrique de colonnette; jardin, clos de mur; pavillon et autres dépendances.

Les constructions, dont il s'agit, ne datent que de quelques années et l'ensemble de la propriété offre un local agréable.

S'adresser à M. le juge-de-peace, ou bien au notaire SERVAIS, place derrière le Théâtre, n° 2.

## VENTE

DE

# bons et beaux chevaux.

LUNDI, MARDI et JEUDI, 22, 23 et 25 JUILLET, à 10 heures du matin,

## CONTINUATION

DANS LA COUR DU PALAIS A LIEGE,

DE LA VENTE

## DE BONS ET BEAUX CHEVAUX

Devenus inutiles au service de l'Artillerie et du Train.

Les chevaux qui seront vendus à ces trois séances proviennent des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> batteries montées, et sont remarquables par leur force et leur beauté, achetés pour la plupart à la dernière remonte. Ils ne prennent que 4, 5 et 6 ans, et peuvent servir également au trait, à la selle, au labour et au roulage.

Les conditions de la vente sont aussi très-favorables aux acheteurs, qui peuvent payer leur prix par tiers de trois mois en trois mois, sans intérêts, moyennant caution.

## A LOUER

UNE JOLIE MAISON AVEC GRAND JARDIN, cotée 154-155, au Beau-Mur, près du Casino. On peut y joindre une remise et une écurie. — S'y adresser.

## MAISON A DEMOLIR.

SAMEDI PROCHAIN, 27 JUILLET, 10 HEURES DU MATIN, Le notaire KEPPENE,

VENDRA A L'ENCAN;

En son étude à Liège, rue St.-Hubert, n° 2, LES

## Matériaux des maisons

ayant appartenu aux sieurs Dans, Debeur et Coulon, situées rue Neuville, près Ste-Véronique, dont les travaux du chemin de fer nécessitent la démolition.

## VENTES

# D'IMMEUBLES RENTES ET CAPITAUX BIEN CONSTITUÉS.

LE LUNDI 5 AOUT 1859, à 2 heures de l'après-dînée, en la demeure à Herstal, du sieur D. D. BOVY, cabaretier, et en présence de M. Alexandre OPHOVEN, juge-de-peace du quartier du Nord et de l'Est de la ville de Liège, le notaire COURARD, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant en même ville, en date du 31 mai dernier,

VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LES

## IMMEUBLES, RENTES ET CAPITAUX

ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Gilles-Corneille Arnold, en son vivant curé de Visé.

1<sup>er</sup> lot. — Une Maison en très-bon état et solidement construite, tenue à bail par M. de Xhenemont, avec un vaste bâtiment à côté ayant servi de tannerie; grande cour par derrière dans laquelle sont placées 15 belles cuves en pierre bien conservées, ainsi qu'une bonne pompe; jardin à la suite contenant 10 ares 89 centiares; le tout contigu et situé à Coronmeuse, commune de Herstal, tenant du levant à la propriété de feu Henri Parent, du couchant à M. Ferdinand Desoer, trésorier.

2<sup>me</sup> lot. — Une Maison non occupée présentement et propre au commerce, située à proximité de la précédente, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, trois au premier et au second surmontées d'un grenier; cave, cour, pompe, et joignant à MM. Michel Masset, et Emile Courard, brasseur.

3<sup>me</sup> lot. — Un Verger garai d'arbres en plein rapport, situé en lieu dit Pavé Badon à Herstal, mesurant 8 ares 72 centiares, tenant à MM. Jean-Gilles Olivier et Emile Janson.

4<sup>me</sup> lot. — Une Terre à labour, sise au dessus du Trou du Renard, à Herstal, de même contenance que la précédente, tenant à M. le notaire Boulanger et Philippe Binon.

5<sup>me</sup> lot. — Une idem, sise la Petite Foxhalle, à Herstal, tenue à bail par la veuve Jean Melotte, contenant 5 ares 52 centiares.

6<sup>me</sup> lot. — Une idem, sise dans les Vignes de Hayeneux, mesurant 6 ares 91 centiares, tenue par Reyne Lecrinère, joignant MM. Jean-Gilles Olivier et les enfans Michel Simon.

7<sup>e</sup> lot. — Une idem, située sur l'île de Monsin, à Herstal, contenant 5 ares 45 cent., tenue à bail par Henri Collinet, tenant à la dame V<sup>e</sup> Duchateau et à Marck.

8<sup>e</sup> lot. — Un Pré au même endroit, mesurant 6 ares 54 cent., tenu à bail par le même.

9<sup>e</sup> lot. — Un Pré, mesurant 8 ares 72 cent., situé en Droixhé commune de Jupille, tenu à bail par Arnold-Joseph Romain du Trou-Louette.

10<sup>e</sup> lot. — Un idem, en 2 pièces au même lieu contenant 9 ares 55 cent., joignant M. Beaudrehay, François Bolzée, Lambert Parent, Gilles Collette et Jacques Louis Laloux.

11<sup>e</sup> lot. — Un idem, situé sur le Dos-Fanchon, commune de Liège, mesurant 61 ares 68 cent., tenu à bail par Philippe-Jos. Simonis, de Bressoux.

12<sup>e</sup> lot. — Une Rente de 50 fr., au capital de 609 fr. exigible le 26 février, due par Henri Ernotte et Catherine Houdret, son épouse, de Liège.

13<sup>e</sup> lot. — Une idem de 10 fr. 58 c. au principal de 211 fr. 64 c., exigible le 25 avril, due par Joséphine Degrace, représentant D<sup>d</sup>e. Couclet, de Liège.

14<sup>e</sup> lot. — Une idem de 100 fr. au capital de 2000 fr., échéant le 24 juin, due par M. Quirini-Goreux, de la commune de Jemeppe.

15<sup>e</sup> lot. — Une idem de 29 fr. 49 c., au principal de 579 fr. 89 c., exigible le 18 juillet, due par Nicolas Joseph Brasseur, de Ville-le-Temple.

16<sup>e</sup> lot. — Une idem de 60 francs 49 centimes, au capital de 1200 francs, exigible le 26 mars, due par les enfans Surny, de Liège.

17<sup>e</sup> lot. — Une de 60 fr., au capital de 1200 fr., exigible le 10 avril, due par Françoise Estivart, V<sup>e</sup> Nicolas Saint-Remy, de Dalhem.

18<sup>e</sup> lot. — Une idem de 8 francs 20 c., en deux textes, au capital de 165 fr. 7 c., due par M. Joseph Bronze, du faubourg St-Léonard.

19<sup>e</sup> lot. — Une idem de 6 francs 7 c., au capital de 121 fr. 40 c., due par Marie-Catherine Méan, V<sup>e</sup> Salme, et autres, de Waremme.

20<sup>e</sup> lot. — Une idem de 58 francs 94 c., au capital à 3 p. c. de 1215 fr. 57 c., exigible le 28 juin, due par M. Lambert Olivier, de Herstal.

21<sup>e</sup> lot. — Une idem de 8 francs 50 c., au principal de 170 fr. due par François Kéoux, V<sup>e</sup> de Walthère Delsupekhe.

Les rentes sus-énoncées sont bien hypothéquées et régulièrement servies.

S'adresser à M<sup>e</sup> COURARD, notaire à Herstal, pour avoir communication des titres de propriétés et des conditions de la vente.

VILLE DE LIÈGE.

## ENTREPRISE

DE

## L'ENLEVEMENT DES CENDRES,

BOUES ET IMMONDICES,

DANS LA COMMUNE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public qu'il procédera LUNDI prochain, 29 Juillet courant, à midi précis, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à l'adjudication de l'Entreprise de l'Enlèvement des Cendres, Boues et immondices de la commune de Liège, et que le cahier des charges, récemment modifié, est déposé au bureau central de police, où les amateurs peuvent en venir prendre connaissance et obtenir tous les éclaircissements désirables.

Le collège croit utile de faire remarquer :

1<sup>o</sup> Que le service du balayage des places, promenades, quais, ponts, etc., ainsi que du nettoyage journalier des latrines publiques, est entièrement séparé de l'entreprise dont il s'agit, qui est bornée à l'enlèvement des Cendres, Boues et Immondices.

2<sup>o</sup> Que le nouveau cahier des charges autorise à opérer cet enlèvement *même après-dîner*, en ce qui concerne les chemins vicinaux et les parties rurales de la commune.

3<sup>o</sup> Que l'adjudication partielle ou par quartier est formellement admise, afin d'amener la concurrence et de rendre l'entreprise accessible à la plupart des cultivateurs et charretiers.

A Liège, le 22 juillet 1859.

Le président, J. J. Tilman.

## BOURSES.

PARIS, LE 22 JUILLET.

5 p. c. . . . .	79 70	Mutualité . . . . .	—
4 p. c. . . . .	105 80	Act. Réunies . . . . .	620
5 p. c. . . . .	111 90	B. c. d'Anvers . . . . .	—
Act. de la Banque . . . . .	2750	Dettes actives . . . . .	19 1/2
Ob. de la v. de Par. . . . .	1190 ex-int.	Passive . . . . .	—
Emp. belge . . . . .	103 5/4	Emp. romain . . . . .	102
Soc. générale . . . . .	—	Naples . . . . .	99 85
B. de Belg. . . . .	787 50	Emp. port. 3 p. c. . . . .	—

AMSTERDAM, LE 22 JUILLET.

Dettes actives . . . . .	55	Espagne. Ardoin . . . . .	18 1/2
5 p. c. . . . .	102 1/2	D. diff. 1850 . . . . .	—
Billet de chang. . . . .	87 1/8	" " 1855 . . . . .	—
Synd. d'am. . . . .	96 7/8	" " Passive . . . . .	—
" 5 1/2 % . . . . .	—	Portugal. E. 5 % . . . . .	—
Soc. de Commerce . . . . .	175 5/4	Naples. Cert. Fal. . . . .	—
Ch. de fer, d'Amst. . . . .	—	Russe. H. et Comp. . . . .	105 1/4
" de Rotterdam . . . . .	—	" " 1828-1829 . . . . .	104 7/8
Prusse. L. 1852 . . . . .	725	" C. C. Hope . . . . .	98 1/2
Autriche. Métall. . . . .	104 1/2	Ins. gr. liv. . . . .	70 11/16
Bésil. Emp. . . . .	78 1/2	Pologne. L. 500 fl. . . . .	157 1/8

ANVERS, LE 25 JUILLET.

Anvers. Dette act. . . . .	104 1/4	A	Prusse. Em. à Berl. . . . .	122 1/2	A
Dette diff. . . . .	50 1/2	A	Naples. Cert. Fal. . . . .	95	A
Emp. de 48 milli. . . . .	101 1/2	A	Et. R. Levée 1852 . . . . .	101 1/2	et P
" de 50 milli. . . . .	91 5/4	A	Cert. à A. 1854 . . . . .	100	A
Hollande. Det. act. . . . .	—				

CHANGES.

Amst. C. jours . . . . .	1/2 0/10	P
Id. 2 mois . . . . .	—	P
Rotterd. C. jours . . . . .	1/2 0/10	P
Id. 2 mois . . . . .	—	P
Paris. C. jours . . . . .	1/4 av	A
Id. 2 mois . . . . .	1/2 0/10	P
Londres. C. jours . . . . .	39/11	A
Id. 2 mois . . . . .	39/7 1/2	A
Frankfort. C. jours . . . . .	50 1/8	A
Id. 3 mois . . . . .	55 11/16	A
Bruxelles et Gand . . . . .	1/4 0/10	A

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole a été offerte à notre bourse de ce jour, ouvert à 18 1/8 A. le cours en est resté 5/16 P. les primes étaient surtout très-offertes et à bon compte, elles ont été négociées à 18 5/8 dont 1/4 et à 18 dont 1/8 0/10 à 1 mois. Les actions faibles, les nouvelles de l'Orient refroidissaient les spéculateurs et arrêtaient la spéculation.

BRUXELLES, LE 25 JUILLET.

Dettes actives 2 1/2 . . . . .	55 5/4	Brasseries . . . . .	—
Emp. Rotshchild . . . . .	101 1/2	Tapis . . . . .	—
Fin courant . . . . .	—	Fer d'Ougrée . . . . .	—
Emp. de 50 milli. . . . .	91 7/8	Mutualité . . . . .	105 1/2
Id. de 57 milli. . . . .	71 1/8	S. C. Bruges . . . . .	—
Emp. de 1852 (4) . . . . .	—	Monceaux . . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	702	Act. Réunies . . . . .	59
Emp. de Paris . . . . .	1650	Bornage . . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	117 1/2	Houyoux . . . . .	—
B. de Belgique . . . . .	75 5/4	Papeterie . . . . .	—
C. de S. et Oise . . . . .	90 et 1/2	Lits de Fer . . . . .	—
Hauts-Fourneaux . . . . .	99	H. E. Luxembourg . . . . .	80
Banque Foncière . . . . .	90	Civile . . . . .	—
Idem . . . . .	—	Herve . . . . .	—
Fleuu . . . . .	144	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu . . . . .	105	Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Selessin . . . . .	100	Asphalt . . . . .	—
Soc. Nationale . . . . .	100	Boll. Dette active . . . . .	54 1/2
Levant du Fleuu . . . . .	127	Losrenten inscrit. . . . .	—
Ougrée . . . . .	—	Autriche. Métalliq . . . . .	107 5/4
Sars-Longscham . . . . .	—	Naples. C. Falcon . . . . .	—
Chemin de Fer . . . . .	—	Espagne. Ardoin . . . . .	18 1/4
Ventes . . . . .	—	Fin courant . . . . .	—
St-Léonard . . . . .	—	Prime un mois . . . . .	—
Chateleineau . . . . .	85	Différée de 1850 . . . . .	—
Verreries . . . . .	—	Idem de 1855 . . . . .	—
Betteraves . . . . .	—	Passives . . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Bésil. E. de Roth . . . . .	78
L'Espérance . . . . .	—	Brouc. E. de 1854 . . . . .	101 1/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 JUILLET.

Le trois mâts américain Ariosto, v. de la Havane, chargé de 2600 caisses sucre.

Le trois mâts américains Eliza Ann, v. de la Havane, ch. de 2750 caisses sucre.

Le brick danois Thersia, v. de Galatz, ch. de froment.

La galéasse mecklenb. Eugend, v. de Riga, ch. de céréales.

Le koff hanovrien Anna Maria, v. de Riga, ch. de céréales.

Le koff hanovrien Gebina, v. de Riga, ch. de seigle.

Le brick français le Basque, v. de Monte-Video, ch. de cuirs.

Imprimerie de J.-B. NOBERT, rue du Pot-d'Or, à Liège, n° 622.